

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. GRENAT), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Olivier PLANQUE.

#### ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ (Suppléée par Mme HAVART), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Gérard GRENAT (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. BEGUE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Malika BOUAZZI.

### F4-12-2021 : BUDGET 2022 – SECTION INVESTISSEMENT – AUTORISATIONS SPECIFIQUES DE CREDITS.

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité, qu'en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui est possible, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour faire face, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022, à des achats et travaux d'investissement ponctuels pour les bâtiments et équipements du SEVADEC, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme suit :

Chapitre	Intitulé	Limite (1/4 crédits H.T. 2021)	Crédits 2022 autorisés (H.T.)
101	Opérations diverses	5 366,98 €	5 000,00 €
102	Déchèteries	55 687,50 €	55 000,00 €
103	C.V.O.	135 955,00 €	135 000,00 €
104	Centre de tri	42 075,00 €	42 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20211221-F4-12-2021-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2021  
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 décembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

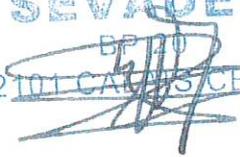
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme énoncé dans le tableau ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget 2022.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
BP 110  
62101 CAUCES CEDEX



Décision rendue exécutoire  
Le 23/12/2021  
Certifié exact.  
L'ordonnateur.

